

Observatoire des ressources numériques adaptées

INS HEA – 58-60 avenue des Landes
92150 Suresnes
orna@inshea.fr

TITRE DE LA FICHE

ÉCRIRE (activité de l'élève DV)

DATE DE PUBLICATION DE LA FICHE

Mise à jour Novembre 2014

MOTS -CLES (CHAMPS DISCIPLINAIRES, TROUBLES, ACTIVITES)

Ecriture, écrire, déficience visuelle, malvoyant, aveugle, non-voyant, littéraire, scientifique

DESCRIPTIF GENERAL

TYPE DE LA RESSOURCE PEDAGOGIQUE

- Compréhension générale (fiche générique)

ACCROCHE :

L'activité d'écriture pour le jeune déficient visuel comme pour tout élève est essentielle. En fonction de l'âge et de son environnement, il est possible de mettre en place diverses aides techniques facilitant la tâche d'écriture.

DESCRIPTIF DETAILLE :

L'écriture manuscrite est difficile voire impossible pour l'élève déficient visuel. Il existe plusieurs types de ressources permettant de contourner cette difficulté.

Dans ce cas, pour un élève **malvoyant**, un **téléagrandisseur** peut à la fois grossir par un effet "loupe" le plan du cahier, ce qui rend possible l'acte d'écriture et le contrôle de son résultat. L'élève peut ainsi écrire, se relire et se corriger. Le téléagrandisseur est à utiliser pour les besoins de l'écriture manuscrite.

Remarque : avec ce même dispositif, il pourra lire un livre "standard dans sa présentation" et analyser des documents de type iconographiques.

Le téléagrandisseur "pour écrire" est progressivement remplacé par le traitement de texte sur ordinateur avec ou sans logiciel d'agrandissement d'écran.

NB Loupe et plus généralement grossissement ne conviennent pas à tous les élèves malvoyants !!! Certains d'entre eux, suivant le type d'affection les

atteignant ne sont concernés que par une distance raccourcie œil – document ou par un champ d’investigation réduit.

Tous les élèves malvoyants ne profitent donc pas du grossissement : pour certains, le grossissement est au contraire contre-productif (cas de la vision dite « tubulaire » par exemple). Les membres de l’équipe de suivi de l’élève, et en particulier ophtalmologue et orthoptiste, sont là pour donner toutes les indications nécessaires.

L’ordinateur reste le dispositif le plus adapté en règle générale aux besoins scolaires de l’élève malvoyant. La tablette tactile semble séduisante dans un premier temps comme pour tout autre élève notamment pour l’aspect pointage direct. Mais, l’acte d’écriture s’en trouve très ralenti avec pour certains des attitudes posturales (arc dorsal) inadéquates.

NB : certains élèves, notamment les plus jeunes, nécessitent plus simplement des adaptations concrètes comme des feuilles ou cahiers d’écriture avec des lignages adaptés et/ou des stylos feutres à « mines » épaisses.

L’élève **non-voyant**, quant à lui, est utilisateur (dans la mesure du possible) à la technique particulière du codage braille.

L’élève non-voyant peut utiliser une machine mécanique de type Perkins capable de mettre sous forme braille papier le contenu de la frappe. Mais cela sous-entend que l’enseignant connaît le code braille pour relire le document papier.

Si cet outil mécanique garde toute sa pertinence à l’école primaire, notamment en cycles 1 et 2 pour le rapport au concret immédiat qu’il permet, il est souhaitable que l’élève non-voyant accède à la saisie électronique du braille, en particulier dès le début du collège. Il existe deux types de solutions : le bloc-notes braille ou l’ordinateur avec plage braille.

Avec ces solutions, la communication élève-enseignant s’en trouve facilitée. L’élève peut transmettre un fichier ou un document imprimé que tout enseignant pourra lire. Ce dernier point est à pondérer, pour l’instant, pour les mathématiques. L’élève pourra recevoir et compléter un fichier d’exercice.

CYCLE(S) OU CLASSES CONCERNE(S)

Primaire, collège, lycée.

OBJECTIFS ET/OU COMPETENCES VISES

Ecrire

DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE

COMMENTAIRE PEDAGOGIQUE

Le choix de la solution technique est fait en fonction de l’âge, de l’activité pédagogique et du contexte. Les aides techniques sont le plus souvent complétées, voire dans certains cas remplacées, par des aides concrètes. La première d’entre elles est l’aide humaine, que ce soit celle d’un parent, d’un enseignant ou de toute autre personne (AVS, ...).

A titre d’exemples, la feuille papier avec un surlignage spécifique et adapté, les guide-lignes avec une règle peuvent constituer des outils simples, concrets et précieux. Plus l’enfant est jeune, plus ils sont à privilégier.

La complexité de tous les outils numériques qui font appel à des objets virtuels (non concrets) est à prendre en compte même si l'avènement du B2I fait concevoir des compétences dès le plus jeune âge.

Les aides techniques ne sont ici considérées que comme des outils au service du développement de l'élève et de sa scolarisation. L'analyse de leur pertinence en contexte classe est essentielle. Chaque acteur y participe et en priorité les principaux concernés (l'élève et l'enseignant).